



MATIÈRE ACTIVE

Formation professionnelle | Couture & Modélisme

Paris, le 28 septembre 2021

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

NOS ENGAGEMENTS

La formation professionnelle est un acquis pour tous les salariés. Les personnes en situation de handicap doivent y accéder équitablement, sans discrimination, dans le respect de l'égalité des droits et des chances
(cf article D5211-2 en suivants du Code du Travail-Loi du 11/02/2005).

Parce que chez MATIÈRE ACTIVE c'est avant tout l'humain qui est au cœur de nos formations, nous nous devons de proposer les meilleures conditions d'accueil et de formation des personnes en situation de handicap, c'est notre engagement.

COMMENT MATIÈRE ACTIVE S'ENGAGE

EN FAVEUR DE LA FORMATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La majorité de notre catalogue est accessible aux personnes souffrant d'un handicap. Nous nous engageons à faciliter leur accès à la formation, tant dans notre accompagnement pédagogique que dans l'adaptation des conditions d'accueil et de suivi.

Pour ce faire, MATIÈRE ACTIVE a nommé une personne ressource commune à tous les centres de formation, chargée de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap : Le « référent handicap ».

Référent Handicap: Laurence BOULANGER 09.81.42.42.20

laurence@matiere-active.com



CENTRE COUTURE MATIÈRE ACTIVE • PARIS • STRASBOURG

Siret 482218930 - Organisme de formation N° 11754929275 enregistré auprès de la préfecture d'IDF.

Ce référent handicap accompagnera le stagiaire dès l'inscription pour le guider et faciliter son parcours de formation : mise à disposition de matériel spécifique, accompagnement personnalisé, agenda personnalisé etc...

MISE EN OEUVRE DES MESURES DE COMPENSATION DU HANDICAP DANS NOTRE CENTRE

Ces mesures visent à compenser les obstacles pouvant entraver le projet de formation et la montée en compétences des stagiaires en situation de handicap, par exemple :

◆ Compensation technique :

Rendre l'accès à nos locaux adaptés : notre centre de formation à Strasbourg est désormais accessible aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu'une partie de nos salles de formation de Paris 18e.

Des machines à coudre utilisables sans pédales ainsi que des tables modulables en hauteur sont d'ores et déjà disponibles dans tous nos centres. Nous continuons chaque année d'adapter davantage nos équipements pour répondre toujours plus à l'ensemble des besoins spécifiques.

◆ Compensation organisationnelle :

Proposer une organisation individualisée de la formation: aménagement des horaires ou de phases de repos.

◆ Compensation pédagogique :

Adapter nos méthodes et documents pédagogiques. Notre documentation peut être adaptée à la plupart des besoins, notamment sur des supports pédagogiques avec une police adaptée à la vue des participants par exemple. Elle est également mise à disposition en amont de la formation afin que le participant puisse si nécessaire le transcrire en braille à l'aide de son logiciel personnel.

Par ailleurs, une place peut également être ouverte à un traducteur en langue des signes, avec une coordination en amont de la formation avec le formateur.

Enfin, depuis le début de la pandémie de Covid-19 et pour les formations qui sont maintenues en présentiel, nos formateurs peuvent être équipés d'un masque homologué permettant la lecture labiale.

Pour bénéficier d'une compensation, la situation de handicap doit faire l'objet d'une évaluation personnalisée. Ainsi, en fonction de sa pathologie, chaque entrant en formation



peut bénéficier d'un apprentissage adapté. Découvrez ci-dessous le déroulement de cette démarche.

NOTRE DÉMARCHÉ D'ACCOMPAGNEMENT

1 - Réception de la demande auprès du référent handicap et analyse personnalisée

- Identification du handicap
- Compréhension de la situation et des difficultés rencontrées
- Analyse des contraintes générées en situation professionnelle

2 - Evaluation des besoins et étude de faisabilité

- Examen du/des besoin(s) personnalisés nécessaires
- Etude de faisabilité de l'adaptation de l'apprentissage

3 - Proposition de réponses individualisées

- Recherche des moyens d'adaptation idoines
- Evaluation financière des mesures de compensation

RÉSEAU ET PARTENAIRES

MATIÈRE ACTIVE mobilise également les réseaux et partenaires du territoire, susceptibles d'apporter des conseils dans la prise en charge de publics en situation de handicap, notamment ces deux dispositifs d'informations que nous mettons ici à votre disposition pour répondre à toutes vos questions :

- monparcourshandicap.gouv.fr

Le site du gouvernement pour bâtir votre projet de formation, vous informer sur les financements disponibles, aménager votre parcours pour compenser votre handicap.

- [l'annuaire de l'agefiph](#)

Pour trouver l'acteur le plus à même de répondre à vos besoins.

